

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU COMITÉ NATIONAL



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

LES CONSEILS SCIENTIFIQUES DE DÉPARTEMENT ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

Mandat 2001 - 2005

novembre 2005

Table des matières

I -	Généralités	3
a)	Missions	
b)	Composition statutaire	
c)	Membres	
II -	Caractéristiques des membres	7
a)	Répartition par grade, par fonction et par origine	
b)	Représentation des sections et des CID	
c)	Répartition hommes/femmes	
d)	Répartition géographique	
e)	Répartition par âge	
f)	Evolution de la composition	
III -	Activité des conseils scientifiques de département	9
a)	Nombre de réunions au cours du mandat	
b)	Points abordés	
c)	Invités	
d)	Participation des membres	
IV -	Recommandations ou motions votées	11
Annexe	Liste des thématiques abordées	16

I - Généralités

Correspondant à chacun des départements scientifiques, les 8 conseils scientifiques de département (CSD) sont :

- Physique nucléaire et corpusculaire : PNC ;
- Sciences physiques et mathématiques : SPM ;
- Sciences de l'information et de la communication : STIC ;
- Sciences pour l'ingénieur : SPI ;
- Sciences de l'univers : SDU ;
- Sciences chimiques : SC ;
- Sciences de la vie : SDV ;
- Sciences de l'homme et de la société : SHS ;

a) Missions

Les CSD sont des instances de conseil du Comité national. Ils font partie intégrante de l'organisation du CNRS (article 26 du décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS).

Ils conseillent et assistent les directeurs des départements scientifiques dans la préparation et la mise en œuvre de la politique scientifique du CNRS dans leur domaine.

Ils sont notamment consultés par les directeurs de département sur les grandes lignes de leur action. Ils procèdent à l'analyse de leur domaine et de ses perspectives d'évolution. A cette fin, ils utilisent notamment les rapports de conjoncture et de prospective des sections du Comité national.

Dans ce cadre, ils débattent des orientations de la politique de l'emploi scientifique du département. Ils émettent notamment des recommandations générales sur les recrutements à venir, tant dans les corps de chercheurs que dans les corps d'ingénieurs, techniciens et administratifs et sur les accueils temporaires.

S'agissant des créations et suppressions d'unités, ils sont consultés sur les points de divergence entre les avis des sections et les positions des départements scientifiques, constatés lors d'une réunion entre le directeur du département scientifique, le président du conseil scientifique de département et les présidents de sections concernés.

Enfin, ils sont consultés, au titre des jurys d'admission des chargés de recherche constitués auprès des départements scientifiques, sur la nomination des 5 membres choisis parmi les membres des sections.

Ils se réunissent au moins 2 fois par an sur convocation du directeur scientifique.

b) Composition statutaire

Les CSD sont composés de 24 membres :

- 12 membres appartenant aux corps de chercheurs et d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche élus directement par les personnels du CNRS et par les personnes qui contribuent aux activités de ce dernier.

5 membres pour le collège A ⁽¹⁾ ;

4 membres pour le collège B ⁽²⁾ ;

3 pour le collège C ⁽³⁾ ;

- 12 membres nommés par le directeur général, dont la moitié sur proposition du Conseil scientifique du CNRS.

- Les CSD comprennent des personnalités étrangères, dont la moitié exerçant leur activité dans des pays de l'Union européenne autres que la France.

⁽¹⁾ collège A = Directeurs de recherche du CNRS et des EPST – Professeurs d'université et/ou équivalent

⁽²⁾ collège B = Chargés de recherche du CNRS et des EPST – Maîtres de conférence des universités et/ou équivalent

⁽³⁾ collège C = Ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS et des EPST et/ou équivalent

c) Membres

PNC

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

M. BLAISING Jean-Jacques	Nommé	
M. BOYER Bernard	Élu	
M. BRETON Vincent	Nommé	
M. CARLUEC Bernard	Nommé	
M. ESPIGAT Pierre	Élu	
Mme GIANOTTI Fabiola	Nommée	
M. GONIN Michel	Nommé	
Mlle HANNACHI Fazia	Élue	
M. LE BRUN Christian	Élu	Président
Mme LEFEBVRE-SCHUHL Anne	Élue	
M. NAVILIAT-CUNCIC Oscar	Nommé	
M. OSTER Denis	Élu	
M. PIQUEMAL Fabrice	Élu	
M. ROUGE André	Élu	
M. STRUB Roger	Élu	
Mme STUTTGE Louise	Élue	
Mme SUOMIJARVI Tiina	Nommée	
M. SZKLARZ Gerszon	Élu	
M. VALLEE Claude	Nommé	
M. VON OERTZEN Wolfram	Nommé	

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

M. BLUMENFELD Yorick	Nommé	30/10/01 - 19/10/04
Mme BEX Monique	Élue	11/02/04 - 29/10/05
M. RICHARD François	Nommé	03/05/04 - 29/10/05
M. SMADJA Gérard	Nommé	02/08/02 - 29/10/05

Généralités

SPM

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

Mme ALLEGRIINI Maria	Nommée	
M. ARRIBART Hervé	Nommé	
M. BOCCARA Claude	Nommé	
M. BUSTARRET Etienne	Élu	
M. CARENCO Alain	Nommé	
M. CHATELET Marc	Élu	
Mme DOCLLOT Ginette	Élue	
M. ILIOPOULOS Jean	Nommé	
M. JULLIEN Rémi	Nommé	
M. KARSENTI Eric	Nommé	
Mme LAUNOIS Pascale	Élue	
M. LEDERER Pascal	Élu	
Mme LEROY Françoise	Élue	
Mme LHUILLIER Claire	Nommée	
M. MARET Georg	Nommé	
Mme MOEGLIN Colette	Élue	Présidente
M. PIRE Bernard	Élu	
M. PLANTARD Joël	Élu	
M. SCHMITT Denys	Élu	
M. THEYS Bertrand	Élu	

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

M. GOEDGEBUER Jean-Pierre	Nommé	30/10/01 - 06/01/05
Mme MALEGAT Laurence	Élue	04/12/03 - 29/10/05

STIC

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

M. ALAMI Rachid	Élu	
M. ARMENISE Mario	Nommé	
M. BLANCHARD François	Nommé	
M. BOIS Daniel	Nommé	
M. BONDON Pascal	Élu	
M. BORDIER Jérôme	Élu	
M. DESCHACHT Denis	Élu	
Mme DUPAS Claire	Nommée	
M. FONTE Christophe	Élu	
Mme FUCHS Catherine	Nommée	
M. GANIBAL Christian	Élu	
Mme GARNERO Line	Élue	Présidente
Mme GASPIN Christine	Nommée	
Mme GAUDEL Marie-Claude	Nommée	
M. HERMANN Nicolas	Élu	
M. JARD Claude	Élu	
M. LAPRIE Jean-Claude	Nommé	
M. LEBEY Thierry	Élu	
M. MOREL Hervé	Élu	
M. SADEK David	Nommé	
M. VANDENDORPE Luc	Nommé	

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

M. ABOU-KANDIL Hisham	Nommé	13/04/04 - 29/10/05
M. CHAVEL Pierre	Élu	27/02/04 - 05/08/05
M. LETELLIER Philippe	Nommé	21/07/03 - 29/10/05

SPI

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

Mme BALAT-PICHELIN Marianne	Élue	
M. BARNAY Jean-Louis	Nommé	
M. BERTOGLIO Jean-Pierre	Élu	Président
M. BERVEILLER Marcel	Nommé	
M. BITTOUN Jacques	Nommé	
M. CANDEL Sébastien	Nommé	
M. COCA-PRADOS José	Nommé	
M. DOREAU Hervé	Élu	
M. FONTAINE Bernard	Élu	
M. FRELAT Joël	Élu	
M. HERNANDEZ Daniel	Nommé	
M. HOLLENSTEIN Christoph	Nommé	
Mme LALLEMAND Monique	Nommée	
M. LEFEBVRE Jean-Pierre	Élu	
M. MAIRE Eric	Élu	
M. MAUGIN Gérard	Élu	
M. MIGUS Arnold	Nommé	
M. NETTER Patrick	Nommé	
M. PUGLIESI Vincent	Élu	
M. SANZ Germain	Nommé	
M. TENAUD Christian	Élu	
M. TONDEUR Daniel	Élu	

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

Mme BONNET-BENDHIA Anne-Sophie	Nommée	01/07/04 - 29/10/05
Mme CHOISIER Annick	Élue	11/09/01 - 09/09/04
M. RAZAKARISOA Olivier	Élu	11/01/05 - 29/10/05

SDU

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

M. ARNAUD Nicolas	Élu	
M. BOER Michel	Élu	
M. BOEUF Gilles	Nommé	
M. BRASSEUR Guy	Nommé	
Mme COMBES Françoise	Nommée	
Mme DE ANGELIS Martine	Élue	
Mme DELECLUSE Pascale	Nommée	
M. DELOULE Étienne	Élu	
M. DUPRE Bernard	Nommé	
Mme GENOVA Françoise	Élue	
M. HATZFELD Denis	Élu	
M. LANDAIS Patrick	Nommé	
M. LARDEAUX Jean-Marc	Nommé	
M. LE QUEAU Dominique	Élu	Président
M. LOREAU Michel	Nommé	
M. PICHON Rémy	Élu	
M. RAYNAUD Dominique	Nommé	
M. REUSCHLE Thierry	Élu	
M. SCHMIDER François-Xavier	Élu	
Mme TAJAHMADY Françoise	Élue	
M. VALIRON Pierre	Élu	

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

M. LEGRAS Bernard	Nommé	03/05/04 - 29/10/05
M. MARESCHAL Jean-Claude	Nommé	10/03/04 - 29/10/05
M. RENAULT Pierre	Nommé	03/05/04 - 29/10/05

SC

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

M. AUCLAIR Christian	Nommé
M. CHAPLEUR Yves	Élu
M. CHARPENTIER François	Élu
M. CHAUDRET Bruno	Élu
Mlle DELMAS Agnès	Élue
M. DI RENZO Francesco	Élu
M. DOUILLARD Jean-Marc	Élu
M. DUBOST Bruno	Nommé
Mme EISENSTEIN Odile	Nommée Présidente
M. KISTER Jacky	Élu
Mme LAFUMA Françoise	Nommée
M. LEROY Maurice	Élu
M. MANDVILLE Gérard	Élu
Mme RICO-LATTES Isabelle	Nommée
M. ROUX Didier	Nommé
M. SAMAMA Jean-Pierre	Nommé
M. SAVARIAULT Jean-Michel	Élu
M. TARASCON Jean-Marie	Nommé
M. VIOVY Jean-Louis	Élu
M. VOGEL Pierre	Nommé
M. ZEMB Thomas	Nommé

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

M. ALAMI Mouâd	Élu	17/06/04 - 29/10/05
Mme CHARLIER Marguerite	Élue	11/09/01 - 21/12/04
M. GARRONE Edoardo	Nommé	03/05/04 - 29/10/05
Mme MAHUTEAU Jacqueline	Élue	06/01/05 - 29/10/05

SDV

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

M. BARA Jacques	Élu
M. BARBET Jacques	Nommé
M. BARRE Hervé	Nommé
M. BERTHOZ Alain	Nommé
M. BUCHETON Alain	Élu Président
Mme DAMAIS Chantal	Élue
Mme DAUTRY-VARSAT Alice	Nommée
M. DELABAR Jean	Élu
Mme HAUSBERGER Martine	Nommée
Mme JACQ Annie	Élue
M. LOZANO Jean-Claude	Élu
M. MOREAU Marc	Élu
M. NEEL Henry	Élu
M. NORMAND Philippe	Nommé
Mme SAPIN Catherine	Élue
M. THOMAS Daniel	Nommé
M. VAN DER WINDEN Jean-Marie	Nommé

Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

M. DELAIN Étienne	Élu	11/02/04 - 29/10/05
M. DUCRUIX Arnaud	Nommé	21/07/03 - 29/10/05
M. DUNCAN Patrick	Nommé	09/06/04 - 29/10/05
Mme EL MASSIOUI Nicole	Élue	26/11/03 - 29/10/05
Mme GUILLEMIN Christine	Élue	26/11/03 - 29/10/05
M. LAHANA Roger	Nommé	10/03/04 - 29/10/05
M. PUIGDOMENECH ROSELL Pere	Nommé	10/03/04 - 29/10/05

SHS

Membres ayant siégé pendant la totalité du mandat :

M. ARNAUD Charles-Antoine	Élu
M. BRAEMER Frank	Élu
Mme DAUNE-RICHARD Anne-Marie	Élue
Mme DENOIX Sylvie	Élue
M. ESPAGNE Michel	Nommé
M. FRADIN Bernard	Élu
M. GARMY Pierre	Nommé
M. GRUNBERG Gérard	Nommé Président
Mme GUERREAU Anita	Élue
M. LACHARME Jean-Paul	Élu
M. MEYER Fernand-Paul	Nommé
M. PARIES Jean	Nommé
Mme SAINCLIVIER Jacqueline	Nommée
Mme STUDER Brigitte	Nommée
M. TAILLARD Christian	Élu
M. TZITZIS Stamatios	Élu
Mme VACARIE Isabelle	Nommée
Mme VALBELLE Dominique	Nommée
Mme YVON-DEYME Brigitte	Élue

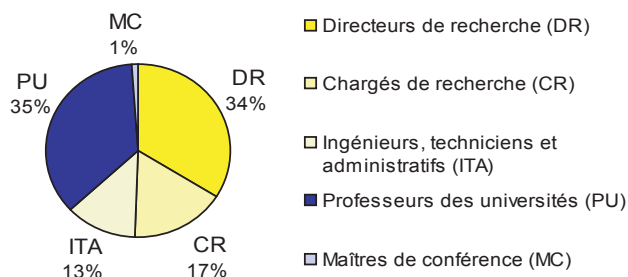
Membres ayant siégé pendant une partie du mandat :

Mme BESSON Mireille	Nommée	03/05/04 - 29/10/05
M. DARLU Pierre	Nommé	02/08/02 - 29/10/05
M. HUDELOT Christian	Élu	26/11/03 - 29/10/05
M. NEGRIER Emmanuel	Élu	11/02/04 - 29/10/05
M. THISSE Jacques-François	Nommé	13/04/04 - 29/10/05

II - Caractéristiques des membres

a) Répartition par grade, fonction, origine

Répartition par grade, fonction et origine

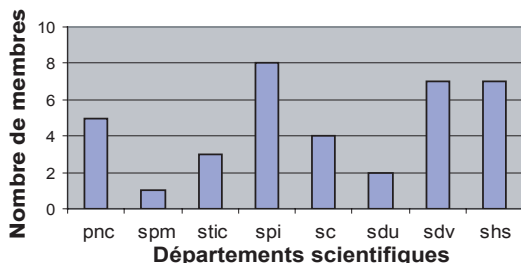


Le CNRS est représenté à 64%. Les 36% restant représentent les universités.

Pour le collège A, les directeurs de recherche (DR) et les professeurs d'université (PU) sont représentés de manière égale alors que pour le collège B la proportion des chargés de recherche (CR) sont fortement représentés par rapport aux maîtres de conférences (MC).

b) Représentation des sections et des CID

Représentation des sections et des CID



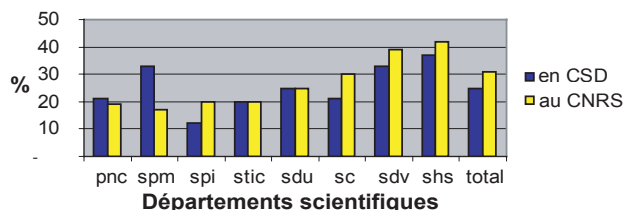
35 membres des CSD sont aussi élus ou nommés en section ou en commission interdisciplinaire (CID).

La représentation la plus importante des membres de sections est en SPI (8 personnes), la moins importante est en SPM (1 personne).

Les CID sont bien représentées avec 11 membres dans les CSD.

c) Répartition hommes/femmes

% de femmes

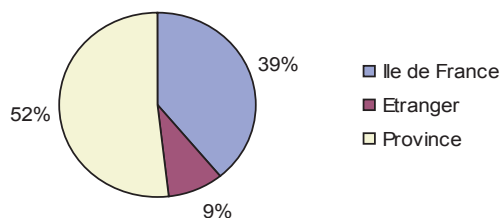


Alors que les femmes ne représentent que 31% des chercheurs du CNRS, elles sont en moyenne 26% dans les CSD avec un minimum de 13% (SPI) et un maximum de 38% (SHS).

Pour les CSD PNC, STIC et SDU la proportion des femmes est le reflet de la population des départements scientifiques. Pour le CSD SPM les femmes sont très fortement représentées par rapport à la population du département (le double).

d) Répartition géographique

Répartition géographique



Répartition géographique des chercheurs du CNRS et des membres des CSD

DR	Total	pnc	spm	spi	sdu	sc	sdv	shs	stic									
	csd cnrs	csd cnrs	csd cnrs	csd cnrs	csd cnrs	csd cnrs	csd cnrs	csd cnrs	csd cnrs									
IDF	39	40	38	45	50	50	33	27	29	32	25	28	10	34	63	62	29	31
6	4	3			4	2	13	8	8	4	4	4	1		3	4	6	
7	5	5	13	6			5	17	8		3	7	8	7		6	4	5
8	2	6		4		1	4	5		4	8	3		2		2		3
10	4	6	13	8	4	4		2	8	3	8	10		7		1		2
11	7	7	13	16	8	12		6	17	9	4	6	4	2		2	8	16
12	6	2	4	5		5	17	13		7	4	3	4	10	13	8	8	3
13	7	3		1	4	3	4	3	8	6	13	7	17	10	4	2	4	4
14	7	6				5	4	8	13	11	13	6	4	3		3	21	15
15	4	6	8	4	13	3		9		5	4	8		5	4	3	2	
17	3	5		2		2		3		7		6	8	3	4	2	8	4
18	2	4			4	2		2		1	4	2	4	2		3	4	5
19	1	2	4	5		1		2			2		1		1			
20	2	1				3		2	8	7		1		3	4	2		4
E	9	3	8	3	13	2	8	2	8		13	5	8	7	8	1	8	

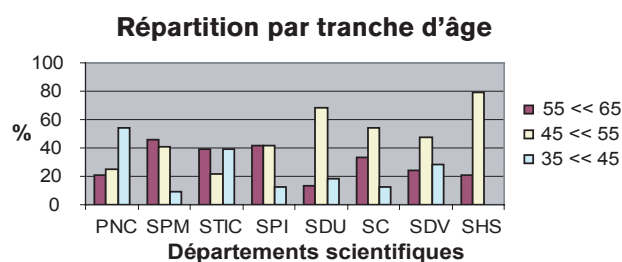
1-2-3-4-5-16 : Ile-de France 11 : Alpes 17 : Bretagne et Pays de la Loire
 6 : Centre est 12 : Provence 18 : Nord Pas de Calais Picardie
 7 : Rhône Auvergne 13 Languedoc Roussillon 19 : Normandie
 8 : Centre Poitou Charentes 14 : Midi Pyrénées 20 : Côtes d'Azur
 10 : Alsace 15 : Aquitaine Limousin
 DR : Délégation régionale IDF : Ile-de-France E : Etranger

La répartition géographique des CSD est sensiblement le reflet de celle des chercheurs du CNRS. Comme les chercheurs du CNRS, 39% des membres du CSD viennent d'Ile-de-France.

Caractéristiques des membres

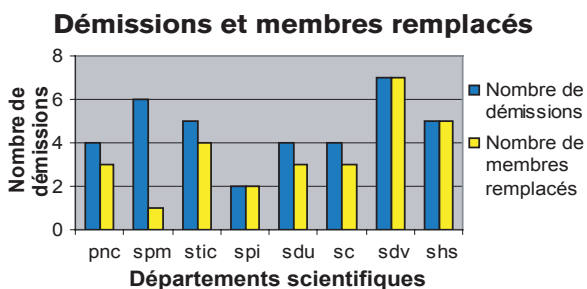
Le CSD SDV comprend 10% de membres franciliens alors que 34% des chercheurs sont en Ile-de-France. Toutes les régions ne sont pas représentées dans chaque CSD. Les régions les moins représentées sont le Nord-Pas de Calais et Picardie, la Côte d'Azur, le Centre Poitou Charentes et la Normandie. Les pays européens représentés sont l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, et l'Angleterre.

e) Répartition par âge

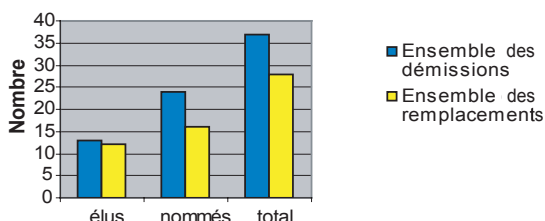


L'âge moyen des membres au début de leur mandat est de 50 ans avec peu d'écart entre les CSD. Le membre le plus jeune a 34 ans et le plus âgé 62 ans. La répartition par tranche d'âge est hétérogène entre les CSD. Par exemple, la tranche d'âge 35 - 45 ans représente 54% des membres pour le CSD PNC et elle est inexistante pour le CSD SHS.

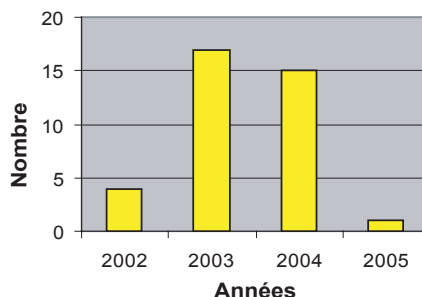
f) Evolution de la composition



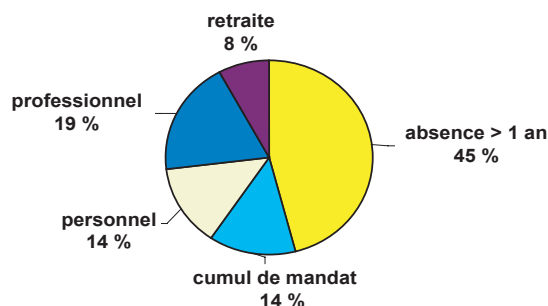
Comparaison des remplacements des élus et des nommés



Répartition des démissions par année



Motifs des démissions



Au cours du mandat, 37 membres (19%) ont démissionné dont 5 n'ont jamais siégé. 67% des démissionnaires sont des nommés. 32 démissions (87%) ont été enregistrées en milieu du mandat.

17 membres ont été remplacés après une absence d'un an conformément au règlement intérieur soit 45% des démissions et 3 pour cause de départ en retraite soit 8%.

9 membres n'ont pas été remplacés (8 nommés et 1 élu). L'ensemble des remplacements dans les CSD SDV, SHS et SPI ont été effectués tandis que le CSD SPM n'a procédé qu'à un seul sur 6 remplacements.

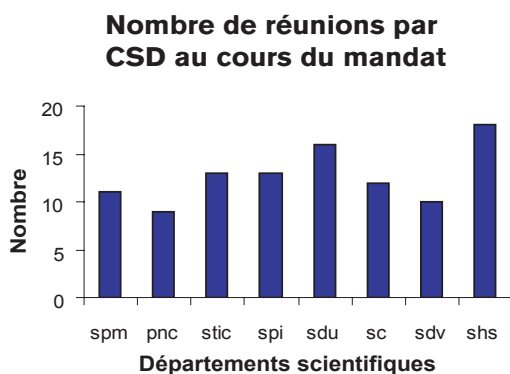
75% des remplacements se font dans un délai inférieur à 6 mois. 2 membres ont été remplacés dans un délai de 15 et 17 mois.

Une des raisons du non remplacement de membre peut être liée à l'absence de personnalités scientifiques dans la thématique.

N.B. : Toute vacance d'un membre, suite à un décès, démission, empêchement supérieur à un an, ne donne lieu à un remplacement que si cette vacance intervient plus de six mois avant l'expiration du mandat.

III - Activités

a) Nombre de réunions au cours du mandat

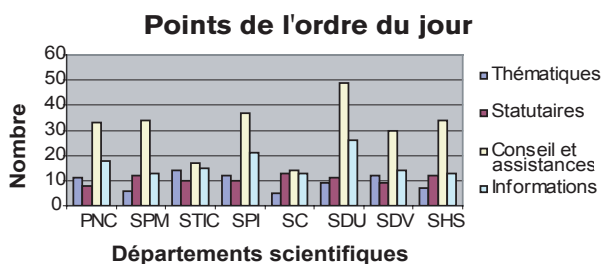


La moyenne du nombre de réunion par CSD au cours du mandat est de 13 fois.

Au maximum, le nombre de réunions a été 16 et 18 fois correspondant respectivement aux CSD SHS et SDU.

Au minimum, le nombre de réunion est de 9 et 10 fois pour le CSD PNC et SDV.

b) Points abordés

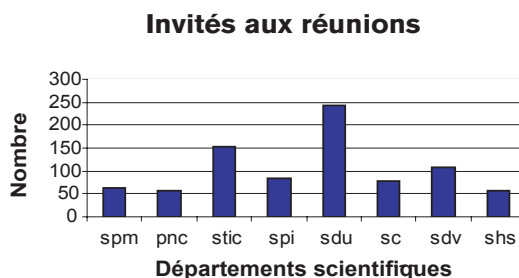


Les points abordés en réunion ont été regroupés en 4 types :

- les thématiques scientifiques⁽¹⁾ dont ils se sont autosaisis (par exemple synthèse totale en chimie, neurosciences en SDV ou génie électrique en STIC) ;
- les 2 points statutaires : divergence entre les avis des sections et les positions des départements scientifiques sur les créations et les suppressions d'unités ; nominations aux jurys d'admission des concours de recrutement des chargés de recherche ;
- les missions de conseil et d'assistance auprès des directions scientifiques (politique de l'emploi scientifique ou perspectives d'évolution de leur domaine, etc.) ;
- les informations de la direction scientifique sur la prospective du département ou l'évolution du Comité national par exemple.

⁽¹⁾ Voir annexe : Liste des thématiques abordées

c) Invités

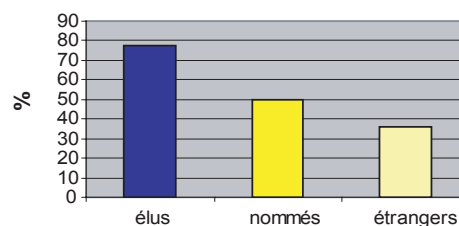


Chaque président de CSD peut inviter à participer aux séances, avec voix consultative, des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique ou économique. Certains CSD ont invité des membres du Comité national tels que les présidents de sections ou des membres du Conseil scientifique du CNRS, des représentants des départements scientifiques et des personnalités extérieures (des personnes du monde industriel, des chargés de missions au Ministère de la Recherche, etc.).

40% des invitations ont été faites pendant la première année de fonctionnement des CSD.

d) Participation des membres

Présence des membres aux réunions



Les élus viennent en moyenne à 78% aux réunions alors que les nommés ne viennent qu'à 55%.

Les membres étrangers nommés sur proposition du Conseil scientifique du CNRS sont les moins assidus aux réunions (soit 37%).

IV - Recommandations ou motions votées

CSD – PNC

Réunion du 30 septembre 2002 : création d'une CID « astroparticules »

Le CSD-PNC, principalement concerné par la proposition n°5 d'une CID sur les Astroparticules, émet l'avis suivant : Ce thème correspond à une longue pratique de collaboration et une coordination entre les sections 02, 03 et 14 avait déjà été mise sur pied. Il n'y a eu dans la discussion aucune objection à la création d'une CID « astroparticules ».

Mais des réserves importantes ont été émises sur les modalités de mise en place de ces CID : trop de précipitation, trop d'imprécision dans la mise en œuvre de l'ensemble de la procédure : compétence, durée, admission, affectation. La structure est lourde et rigide et donne de l'interdisciplinarité une représentation trop restrictive ; pourquoi ne pas avoir favorisé des procédures plus simples (experts dans les jurys d'admissibilité) ?

Le Conseil émet le vœu de voir constituer à titre expérimental une commission interdisciplinaire, qui n'aurait pas vocation à se transformer en section, dans le domaine des astroparticules.

Ce vœu a recueilli 13 oui et 5 abstentions.

Réunion du 5 mai 2003 : Vote du texte sur les baisses de crédit et de personnel

La recherche reconnue comme le moteur de l'économie et du développement nécessite une gestion à long terme. Elle ne doit pas être sacrifiée aux aléas économiques et gérée de façon chaotique. Les récentes restrictions budgétaires, la diminution du nombre de postes mis au concours chercheurs en 2003 ainsi que les dernières annonces sur les reports et les cadrages donnés actuellement pour le budget 2004, sont très inquiétants. Ceci affaiblit le potentiel de recherche, met en péril des domaines décisifs pour l'avenir et compromet la compétitivité internationale de la France.

Le CSD-PNC demande que des mesures soient prises le plus rapidement possible pour inverser la tendance afin de permettre en particulier d'honorer l'ensemble de nos engagements nationaux et internationaux et de restituer à la jeunesse l'attrait des métiers de la recherche scientifique.

Réunion du 7 janvier 2005 : organisation du CNRS

Le CSD-PNC, après discussion avec le directeur général sur le projet de direction stratégique et scientifique souhaiterait que :

- le Conseil scientifique du CNRS joue pleinement son rôle dans la définition de la politique scientifique et qu'il soit associé à la DSS ;
- le rôle des CSD soit confirmé ;
- les rôles respectifs de décision et de gestion de la DSS, des DS, des DIR et des directeurs d'Institut

soient clarifiés ;

- l'organigramme général du CNRS dans le cadre du projet LH soit publié ;
- la présentation détaillée de la mise en œuvre concrète d'attribution des moyens humains et financiers avec les nouvelles structures proposées et des interactions départements, instituts, laboratoires, universités, régions et Europe ;
- le conseil souligne l'attachement très fort de notre communauté au CNRS. Il souhaite une clarification des mécanismes prévus pour la coordination institut-départements et que l'institut ait toute sa place dans la nouvelle organisation du CNRS proposée.

Le CSD souhaite améliorer la procédure d'attribution des médailles avec la création d'un comité de gestion à mettre en place au printemps.

CSD – SPM

Réunion du 17 décembre 2002 : budget du CNRS

Le CSD s'associe à la motion votée par le CS en novembre 2002, qui tire la sonnette d'alarme devant les restrictions budgétaires. Il élabore une motion sur les recrutements au CNRS et la vote à l'unanimité.

Le CSD-SPM du CNRS a pris connaissance du budget alloué à la recherche pour 2003. Il proteste contre la forte diminution (-17%) des crédits affectés au CNRS qui menace dangereusement la politique scientifique de l'organisme et handicape tout développement de l'interdisciplinarité. Il considère de plus que la suppression brutale de 137 postes de chercheurs permanents n'est en rien compensée par les 210 bourses post-doctorales attribuées à l'organisme. Il rappelle son attachement à un recrutement régulier de jeunes chercheurs de moins de 30 ans sur des postes non précaires, selon une pratique qui a fait ses preuves tant en Mathématiques (cf. la médaille Fields 2002) qu'en Physique où elle permet d'attirer d'excellents éléments, notamment de l'étranger.

Réunion du 7 octobre 2003 : ITA non permanents

Lors de la séance du 7 octobre 2003, le CSD-SPM a pris connaissance des chiffres concernant la prochaine campagne de recrutement au CNRS. Globalement, 2004 sera une très mauvaise année, en particulier pour les ITA. Des emplois publics sont supprimés (119 pour les chercheurs) et remplacés par des postes d'accueil sur des contrats à durée déterminée de 3 ans qui pourraient être prolongés à 5 ans. Il s'agirait d'apporter une flexibilité accrue à la gestion de l'organisme. Favorable à ce qui peut permettre aux laboratoires d'accueillir davantage de collègues, à ce que ces postes d'accueil soient utilisés comme un relais d'éventuels recrutements sur poste permanent. Dans des domaines où les jeunes diplômés se voient proposer des contrats à durée déterminée par les entreprises, quels seraient ceux qui choisiraient de

faire une thèse pour obtenir, après leur post-doc, un CDD au CNRS ?

Le conseil rappelle son attachement à un recrutement jeune sur des postes permanents. C'est un moyen d'attirer des candidats de grande valeur y compris du reste du monde. Le CSD demande au ministère de rétablir un nombre de recrutements statutaires suffisant, à l'opposé de l'inquiétante diminution constatée ces dernières années.

Après une discussion, le conseil vote à l'unanimité la motion.

Réunion du 11 mai 2004 : débat sur la recherche

Suite à la discussion, le CSD adopte à l'unanimité moins 2 abstentions le texte suivant :

Le CSD-SPM, convaincu de l'importance d'une vision et d'une politique scientifique à l'échelle nationale, partage les préoccupations de fond exprimées par les présidents de 5 des sections du département dans leur lettre à M. Larroutourou.

Puis le CSD discute et se prononce sur le texte suivant : Le CSD-SPM, affirme qu'une politique ambitieuse ne peut pas être définie dans le cadre budgétaire évoqué dans le Projet Larroutourou-Mégie.

Compte tenu de la part actuelle du PNB consacrée par le budget public à la recherche publique (0,6% si l'on enlève les programmes industriels dans le nucléaire, l'aéronautique et le spatial), et de l'objectif affiché de 1% du PNB en 2010, le CSD-SPM estime nécessaire de définir une politique ambitieuse à la fois pour le CNRS et l'Université.

Du point de vue du budget, ce développement du CNRS assurera qu'une part importante (70%) du financement des laboratoires de nos disciplines prenne une forme récurrente non finalisée.

Compte tenu des départs en retraite, le taux de recrutement annuel de 3% des effectifs chercheurs prévu par le projet Larroutourou-Mégie conduit à une diminution programmée de 700 postes à l'horizon 2010. Un chiffre de 5%, nous semblerait plus adapté au nécessaire développement de l'emploi scientifique statutaire souhaité par le pays.

Le CSD demande également l'établissement d'un plan vigoureux de rattrapage des carrières, notamment au passage CR1/DR2. Les ITA, dont la contribution est vitale pour l'activité de nos laboratoires, verront leur recrutement porté à 6% de l'effectif. En ce qui concerne les CSD et les postes d'accueil, le CSD-SPM rappelle qu'il a déjà pris position par une motion le 7 octobre 2003.

Refus de vote : 4, abstentions : 2, contre : 0, pour : 8

Réunion du 22 novembre 2004 : réorganisation du CNRS

Le CSD-SPM rappelle ses votes du 11 mai 2004 sur les projets de réorganisation du CNRS en région. Quelles que soient les structures régionales mises en place, le CSD réaffirme la nécessité de structures permettant la

définition et la mise en oeuvre de politiques scientifiques nationales cohérentes dans les disciplines.

La 1^{ère} motion est votée à l'unanimité.

Avec un budget en très faible augmentation, 67 postes de chercheurs et 54 d'ITA mis au concours (respectivement 49 et 67 en 2004), le département SPM enregistrera en 2005 une progression marginale de ses moyens qui n'est pas à la hauteur des promesses suscitées par le mouvement récent des travailleurs scientifiques. Les possibilités de changement de corps CR1/DR2 ne permettent pas d'assurer des carrières décentes aux chercheurs, comme l'illustre l'augmentation continue dans notre département de l'âge moyen de passage CR/DR. Le CSD-SPM du CNRS considère que la campagne 2005 de recrutement des ingénieurs et techniciens de la recherche est catastrophique pour les personnels et pour les unités de recherche : le rapport du nombre d'ITA au nombre de chercheurs, déjà notoirement trop faible en SPM, va encore diminuer, tout comme les possibilités de promotion des ingénieurs et techniciens. D'une façon plus générale, le CSD-SPM estime que le niveau de recrutement reste insuffisant pour assurer le développement des équipes et des disciplines au CNRS.

La 2^{ème} motion est votée à l'unanimité.

Réunion du 17 mai 2005 : réorganisation du CNRS

1 – Quelles que soient les structures régionales légères mises en place, le CSD-SPM affirme avec force la nécessité de structures permettant la définition et la mise en oeuvre des politiques scientifiques cohérentes dans les disciplines. Les moyens administratifs de ces structures nationales doivent être maintenus.

Les missions d'élaboration et de prospective des sections du Comité national et des conseils scientifiques sont fondamentales. Les règles de fonctionnement et les outils informatiques doivent être adaptés pour faciliter l'évolution et sa diffusion vers les intéressés.

Le CSD-SPM se prononce pour un développement simultané du CNRS et des universités avec, pour le CNRS, une politique ambitieuse de recrutements de chercheurs et d'ITA statutaires.

2 – Le CSD demande à continuer à être consulté avant les décisions d'association et de désassociation d'unités.

Les motions sont votées à l'unanimité.

CSD – STIC

Réunion du 14 mars 2003 : budget du CNRS

Le CSD-STIC a pris connaissance du budget alloué à la recherche pour 2003, fortement aggravé par les coupes récentes sur le budget 2002 qui frappent les dépenses non engagées. De plus, les gels annoncés de 17% des crédits de paiement 2003 et les annulations prévues aggravent la situation.

150 emplois de chercheurs ont été supprimés, le plan pluriannuel de l'emploi scientifique a été abandonné. Le taux de recrutement annuel au CNRS passerait, selon le ministère, de 4,5% à 3%. Le CSD considère que ce fort recul du recrutement statutaire, n'est en rien compensé par les bourses post-doctorales attribuées à l'organisme. Le CSD proteste contre cette forte diminution des crédits et des postes affectés au CNRS qui menace dangereusement la politique scientifique de l'organisme, sa production scientifique et sa compétitivité. Notamment dans le domaine des STIC, cette réduction nuira à la forte dynamique engagée depuis ces dernières années. Le CSD demande de toute urgence des mesures budgétaires qui rétablissent les recrutements et budgets prévus déjà jugés insuffisants.

La motion est votée à l'unanimité des présents.

Réunion du 20 octobre 2003 : campagne de recrutement au CNRS

Globalement, 2004 sera une très mauvaise année : des emplois publics sont supprimés (119 pour les chercheurs et 227 pour les ITA) et seront remplacés par des postes d'accueil sur des contrats à durée déterminée, au prétexte d'apporter une flexibilité accrue à la gestion de l'organisme. Favorable à ce qui peut permettre aux laboratoires d'accueillir davantage de collègues de l'étranger ou de l'industrie, le conseil ne souhaite pas que ces postes d'accueil soient utilisés comme une suppléance et comme un relais d'éventuels recrutements sur poste permanent. On aggrave le déroulement de carrière des personnels et on diminue encore l'attractivité des métiers scientifiques.

Le conseil rappelle son attachement à un recrutement jeune sur des postes permanents. C'est un moyen d'attirer des candidats de grande valeur au niveau international, et de leur assurer des conditions convenables d'exercice des métiers scientifiques. Le CSD demande aux pouvoirs publics de rétablir un flux de recrutements statutaires suffisants, à l'opposé de l'inquiétante diminution amorcée ces dernières années.

La motion est votée à l'unanimité.

CSD – SPI

Réunion du 6 mai 2003 : budget du CNRS

Le CSD-SPI du CNRS, composante du Comité national de la recherche scientifique, réuni le 6 mai 2003, tient à réagir très vivement face à la situation budgétaire actuelle du CNRS, et plus généralement de la recherche publique française, due à la baisse considérable des crédits publics au CNRS depuis le vote du budget primitif du CNRS 2002 (- 34% hors salaires au 15 mars 2003). Malgré les déclarations du 9 avril 2003 de Madame la Ministre de la Recherche annonçant la suppression de « la réserve de précaution et d'innovation » (plus communément appelé « gel » dans la communauté scienti-

fique) qui hypothéquait jusqu'ici la part du budget 2003 non annulée, le Ministère du Budget vient d'annoncer, le 3 mai 2003, un nouveau gel de 172 M€ des crédits de report 2002 au CNRS.

La situation financière pour l'année en cours est très alarmante et met gravement en cause la réalisation de projets montés en partenariat, avec notamment des collectivités territoriales, d'autres ministères et des industriels. Plus généralement, cette situation met en péril la compétitivité de la recherche publique française.

Plus grave encore est peut-être la situation en matière d'emploi de jeunes scientifiques. Cette année le CNRS va voir, pour la première fois, ses effectifs de chercheurs diminuer, les recrutements ne compensant pas les départs. Les perspectives pour l'année prochaine sont, de plus, extrêmement préoccupantes (menace de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux l'an prochain).

La confiance entre les différents acteurs de la recherche française est donc fortement affectée, comme l'est celle entre les chercheurs et une politique qui va à l'encontre de tous les engagements pris sur la priorité nationale pour la recherche ainsi qu'à l'encontre des engagements de la nation dans la construction européenne. C'est l'avenir de la place de la France dans la communauté internationale de la recherche et du développement qui est en jeu.

Le CSD-SPI du CNRS s'associe aux sections du Comité national, au Conseil scientifique et au conseil d'administration du CNRS pour lancer un cri d'alarme. Il demande instamment l'annulation du gel de crédits annoncée et le maintien du potentiel humain au CNRS. Ses membres participeront activement à la session plénière du Comité national, le 30 juin 2003, pour contribuer, au-delà des péripéties budgétaires présentes, à mettre en perspective les besoins actuels de la recherche fondamentale au service du développement humain.

La motion est votée à l'unanimité le 6 mai 2003.

Réunion du 20 octobre 2003 : budget du CNRS

Le CSD-SPI considère que la recherche publique est essentielle pour le développement scientifique et technologique du pays. Il est pour cela impératif d'avoir une politique de financement de la recherche et de l'emploi scientifique publique ambitieuse.

Lors de sa séance du 20 octobre 2003, le CSD-SPI a pris connaissance des chiffres du projet de loi de finances concernant le prochain budget du CNRS (crédits de paiement et emplois). Globalement, 2004 sera une très mauvaise année. Des emplois publics seront supprimés (119 pour les chercheurs et 227 pour les ITA) et remplacés par des postes d'accueil ou CDD sur des contrats à durée de 3 ans qui pourraient être prolongés à 5 ans. Il s'agirait d'apporter une flexibilité accrue à la gestion de l'organisme. Favorable à ce qui peut permettre aux laboratoires d'accueillir davantage de collègues de l'étranger ou de l'industrie, le conseil s'oppose à ce que ces postes d'accueil soient utilisés comme un relais d'éventuels recrutements sur postes permanents.

De plus, les possibilités de passage CR1-DR2 sont également fortement réduites (32% en moins en 2004 par rapport à 2003) rendant encore moins attractive une carrière de chercheur du secteur public.

Enfin, par un effet mécanique, la baisse des recrutements sur postes permanents entraînera une baisse des possibilités de promotions.

Le Conseil rappelle son attachement à un recrutement jeune sur des postes permanents et à des carrières attractives dans la recherche publique. C'est un moyen d'attirer des candidats de grande valeur y compris du reste du monde.

Le CSD demande au Ministère de la Recherche de rétablir les crédits de paiement nécessaires au CNRS pour son fonctionnement et un nombre de recrutements statutaires suffisant, à l'opposé de l'inquiétante diminution constatée ces dernières années.

La motion est votée à l'unanimité.

Réunion du 4 avril 2005 : réorganisation du CNRS

Le CSD-SPI prend acte des nouvelles propositions du Directeur général concernant la nouvelle organisation et est sensible à la prise en compte de certains des arguments du conseil dans la version du 1^{er} mars.

Le CSD-SPI se prononce clairement et fermement pour la mise en place d'un département d'ingénierie débordant largement le cadre de l'actuel SPI. Cette option implique de la part de l'organisme une stratégie volontariste de développement de ce futur département. Ceci offrira aux laboratoires de tous les départements du CNRS la possibilité d'y adhérer dans le cadre d'une multi-appartenance. Les membres du CSD adoptent la motion à l'unanimité.

Le CSD a pris connaissance de la volonté de la direction du CNRS de réduire fortement le nombre de laboratoires. Le CSD demande instamment que l'on veille, dans la mise en œuvre de cette décision :

- à éviter l'application de règles normatives ou comptables (risquant de supprimer une grande partie de la recherche en ingénierie au CNRS),
- à privilégier la prise en compte de la qualité des recherches menées,
- et à maintenir la cohérence scientifique des unités.

Dans de nombreux domaines, le SPI développe des recherches qui ont une très bonne reconnaissance internationale en étant menées dans des laboratoires de petite taille, répartis dans différentes régions de France. Le CSD recommande que soit examinée, parmi les formes de regroupements possibles, la constitution de réseaux nationaux.

La motion est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Le CSD-SPI réuni le 4 avril 2005 s'inquiète fortement des événements qui se déroulent actuellement et qui concernent les personnels du siège du CNRS. La direction du CNRS, dans la logique de son plan d'évolution pour le CNRS et notamment la mise en place de la direction de

la stratégie scientifique (DSS) et des directions interrégionales (DIR) vient d'annoncer le redéploiement de 150 postes (100 ITA et 50 scientifiques) des services des départements scientifiques sur un total de 316. Les personnels sont d'ores et déjà invités par anticipation à trouver un nouveau point de chute via le dispositif NOEMI. Le CSD-SPI tient à réaffirmer avec force le rôle majeur des départements scientifiques du CNRS dans la définition de la politique scientifique du CNRS au niveau national ainsi que dans sa mise en œuvre et son suivi au niveau des laboratoires. Le conseil demande à la direction du CNRS de surseoir à l'application anticipée de tout plan et d'arrêter les procédures qui lui sont liées tant que le conseil d'administration (CA) ne s'est pas prononcé sur le projet définitif.

La motion est adoptée moins une abstention et un non.

Réunion du 9 mai 2005 : évaluation de la recherche publique

Le CSD-SPI du CNRS a débattu, au cours de la séance du 9 mai 2005, de l'évaluation de la recherche publique. Le CSD-SPI tient à rappeler :

- 1) qu'il est attaché à une proposition majoritaire d'élus et à une pluralité de l'origine des membres dans les instances d'évaluation de la recherche publique ;
- 2) qu'il est favorable à une évaluation conjointe des personnels et des unités de recherche des EPST et des établissements universitaires.

10 votants : 9 oui, 1 non

CSD – SDU

Réunion du 21 avril 2005 : réforme du CNRS

Jean-François Minster, expose sa vision face aux recommandations faites par le Conseil scientifique du département sur le projet de réforme. Ce nouveau dispositif ouvre des opportunités à saisir, surtout pour les laboratoires qui auront la possibilité d'être rattaché à plusieurs départements.

Le CSD débat suite à l'intervention de Jean-François Minster, sur un éventuel texte exposant l'avis et les recommandations du conseil scientifique de département. Le CSD décide à l'unanimité, de rendre son texte public après les quelques modifications apportées ce jour, avant le 9 mai 2005 pour la réunion du CTP.

CSD – SDV

Réunion du 23 septembre 2004 : présentation du rapport du groupe génome

Le CSD avait demandé à Alain Bucheton de constituer un groupe de réflexion sur le génome. Ce groupe a remis son rapport qui a été envoyé à ses membres. Le CSD, en présence du groupe de travail, a entendu la présentation de son rapport par A. Bucheton. Cette présentation a été suivie d'une discussion.

Le conseil a voté la recommandation suivante :

Le CSD-SDV après avoir pris connaissance du rapport « les génomes et la génétique » approuve le contenu et les recommandations de ce rapport. Il souhaite que ce rapport soit présenté et ses recommandations défendues auprès des différentes instances de la recherche. Il invite fortement la direction du département à prendre les mesures nécessaires pour soutenir ce domaine de recherche et à œuvrer auprès du ministère et des autres organismes concernés pour en assurer le développement.

Cette recommandation a été votée à l'unanimité.

Réunion du 23 mars 2005 : motion adoptée pour la défense des moyens des départements scientifiques

Le CSD-SDV, réuni le 23 mars 2005, réagit aux événements qui se déroulent actuellement et qui concernent les personnels du siège du CNRS.

La direction du CNRS, dans la logique de son « plan d'évolution pour le CNRS », vient d'annoncer le redéploiement de 150 postes (100 ITA et 50 scientifiques) des services des départements scientifiques, sur un total de 316. Les personnels sont d'ores et déjà invités à trouver un nouveau point de chute via le dispositif NOEMI.

Le CSD-SDV tient à réaffirmer avec force le rôle majeur des départements scientifiques dans la définition de la politique scientifique du CNRS au niveau national. Il s'oppose à ce que les missions soient affaiblies et définies comme devant être « allégées de leur aspect opérationnel et de gestion ». Elle doute que les missions des départements puissent continuer à être menées à bien avec une amputation de quasiment 50% de leur personnel.

Le CSD-SDV demande à la direction du CNRS d'arrêter les procédures liées à la situation des personnels tant que le Conseil d'administration ne s'est pas prononcé sur le projet définitif.

CSD – SHS

Réunion du 17 décembre 2002 : fonctionnement du CNRS

Le CSD-SHS attire solennellement l'attention de la communauté scientifique sur les graves dysfonctionnements qui ont cette année entravé le déroulement de ces travaux et sur les conséquences inquiétantes des décisions qui sont en train d'être prises, dans un contexte de réduction dramatique du nombre de postes.

Le CSD réuni le 16 décembre 2002 n'a pas été informé des choix concrets de la Direction scientifique en matière de création, suppression ou renouvellement d'équipes. Il constate que la réunion de concertation prévue par la Décision du 4/4/2002 entre Direction scientifique et présidents de section n'a pas eu lieu. Il constate également que le nombre annoncé de mises en restructuration d'unités (environ 50%) montre que les avis des sections du Comité national n'ont pas été suivis. Il juge anormale l'alternative imposée aux directeurs d'équipe (fusion dans les 15 jours ou passage en FRE (formation de recherche

en évolution) et pense qu'il ne s'agit pas d'une bonne manière d'administrer la communauté scientifique. En conclusion, le CSD regrette que ses attributions n'aient pas été respectées, et qu'ainsi une nouvelle réunion soit nécessaire pour qu'il puisse émettre son avis sur la base d'une information correcte. Le Conseil condamne le fait que la Direction ne se soit pas conformée à la décision qui régit son fonctionnement.

Le CSD a pris connaissance de l'arrêté de concours 2003. Il constate que, pour les sections dépendant du département SHS, le nombre de postes fléchés (26, soit 50% des postes disponibles) est très élevé dans un contexte de réduction dramatique des postes. Il regrette que la direction scientifique n'ait pas tenu compte de ses propositions visant à limiter à 30% environ le nombre de postes fléchés. Il constate que les concours CR1 des sections 32 et 33 sont entièrement fléchés et ne disposent d'aucun poste banalisé, ce qui interdit la possibilité de réaffecter sur le même grade un poste non pourvu.

Concernant les CID, le conseil scientifique rappelle la position très réservée et nuancée qu'il a adopté lors de sa réunion du 4 septembre 2002. Il constate que l'arrêté de création ne tient aucun compte des recommandations qu'il avait faites concernant l'implication des sections de plein exercice. Il considère que la décision prise correspond à une mise à l'écart de la communauté SHS de cette politique qui va avoir pour conséquence d'appauvrir le travail interdisciplinaire de plusieurs sections SHS. Au vu du descriptif des postes proposés au concours par la CID n°4, il conteste vigoureusement l'aspect réducteur de la « part réservée à SHS » : « risques naturels en milieu urbain : modifications dues à l'action anthropique et réactions sociales » !

Cette motion a été adoptée à l'unanimité par le CSD-SHS.

Annexe : Liste des thématiques abordées

PNC

Nouvelles frontières astroparticules
Environnement
Interfaces physique-biologie-médecine

SPM

Très grands équipements
Les neutrons
Physique et environnement
Plasma et projet ITER
Matériaux
Nanosciences
Image

STIC

Les modèles de calcul
Mathématique et informatique
Micro et nanotechnologies
Génie électrique
Homme informationnel
STIC et interactions humaines et cognition
Information, communication, connaissance
STIC et vivant
Systèmes embarqués
Masse de données

SPI

Procédés et environnement
Matériaux
Imagerie médicale
Plasmas chauds
Mécanique des fluides
Membranes microfluidiques et systèmes fluidiques
Énergie

SHS

Systèmes complexes en SHS
Développement urbain durable
Histoire des savoirs
Paysage et environnement
Art rupestre
Études africaines
Risques et crises
Santé et société
Langage naturel, logique et philosophie du langage

SDV

Ethologie
Biologie et santé
Neurosciences
Génomique
Sciences du mouvement et du sport
Sciences du travail

Chimie

Systèmes moléculaire complexes
Molécules : synthèse et propriétés
Molécules : structures et interactions
Éléments de transition, interfaces et catalyse
Élaboration, caractérisation et modélisation du solide
Biomolécules : structures et mécanismes d'action
Synthèse totale

SDU

Observatoires virtuels
Programme premier
Planétologie
Astroparticules
Écosphère continentale
Biologie
Surfaces et interfaces continentales
Fonctionnement et dynamique des écosystèmes
Systèmes terre
Histoire de la terre et des planètes telluriques
Système solaire et univers lointain
Dynamique et évolution de la terre interne
Reliefs de la terre
Paléoenvironnements terrestres
Risques naturels et aléas

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU COMITÉ NATIONAL



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90